

LYON

21 Janvier

41

Commissariat spécial
de Lyon

Le Commissaire Divisionnaire
Chef des services de Police spéciale,

à Monsieur LE PREFET DU RHONE
- Cabinet -

N°1017

Copie à :
M. le Secrétaire Général
pour la Police

A/S. de RADIO-Lyon

Vous avez bien voulu me communiquer ~~par~~ une lettre confidentielle de Monsieur le Général de Corps d'armée FRERE, Gouverneur Militaire de LYON, en date du 15 Janvier et deux fiches d'écoute de la commission de Contrôle Téléphonique de LYON, concernant l'activité de la firme RADIO-LYON.

J'ai l'honneur de vous exposer ci-dessous les résultats de l'enquête à laquelle je viens de procéder.

1°/ Mr. JARRE directeur adjoint, en l'absence de Mr. ANGLADE directeur, a affirmé que tous les livres de comptabilité, correspondances ou archives, sont en l'état où ils se trouvaient au moment de la réquisition. Il a déclaré que Mr. ANGLADE qui doit venir très prochainement à LYON, pourrait fournir toutes explications utiles à ce sujet. Toute la comptabilité se trouverait entre les mains de Mr. GUERPILLON, expert comptable à Saint-Genis Laval.

2°/ Vers le 20 Décembre 1940, Mr. PONCET, Ingénieur de Radio-PTT-Lyon, s'est présenté, sur instructions de ses chefs de Vichy, à RADIO-LYON pour réquisitionner quatre machines presto. Mr. ANGLADE l'a reçu très fraîchement et a téléphoné immédiatement au Directeur de la Radio à Vichy, pour protester contre cette mesure. Après une longue conversation téléphonique, le Directeur de la Radio-Vichy, a prié Mr. ANGLADE de passer l'a pareil à Mr. PONCET à qui il a déclaré de considérer "sa mission comme terminée".

Il est donc permis de penser que Mr. ANGLADE a du être informé que la réquisition de ces machines presto allait effectivement être faite. C'est ce qui explique la communication téléphonique (fiche d'écoute N°2763).

/.....

Mr. PONCET estime que ces machines presto
ont peu de v leur et que leur existence est connue
des services techniques. Dans ces conditions, il
serait très difficile de les cacher.

Le Commissaire Divisionnaire
de police spéciale :

Copie à :
M. le Commissaire Général
pour la Police

A/S. de RAID-POL